

PROCES VERBAL SEANCE DU 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAGARDERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de la convocation : 22/09/22

Présents : Mmes LAGARDERE, BOQUIN, ROUSSEAU, LACAMPAGNE, DERON, Mrs ESPUNY, BOUIC, BARBEDIENNE, BALUTEAU.

Excusée : Mme DAUBA (a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Corine).

Madame le maire ouvre la séance en demandant aux conseillers s'ils approuvent le compte rendu de la dernière séance ?

Madame ROUSSEAU demande si une suite a été donnée au courrier fait au centre routier pour le fauchage ? aucune pour le moment.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération contribution des communes du territoire communautaire au financement de la participation volontaire des EPCI aux charges de fonctionnement du SDIS

Madame le Maire explique que le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde a délibéré le 10 décembre 2021 pour inviter les collectivités à reconduire en 2022 la participation volontaire allouée par les EPCI et les communes du département à son financement.

Les contributions communales et intercommunales restent en effet toujours assises sur la population DGF 2002. Ce sont ainsi 325 000 habitants supplémentaires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des contributions alors que la croissance démographique continue de se traduire par une hausse du nombre d'opérations assurées par le SDIS. L'année 2021 a enregistré 145 000 interventions réalisées contre 86 625 en 2002, soit une croissance de 67% sur la période 2002-2021.

Partant de ce constat, l'ensemble des collectivités girondines ont accepté, sous l'égide du représentant de l'Etat, le principe d'une participation volontaire qui vise à compenser pour partie ce manque. Cette participation doit permettre au SDIS de procéder aux recrutements et aux renouvellements de matériels nécessaires au maintien de la qualité de sa réponse opérationnelle en tout point du département.

Ce mécanisme de financement volontaire, accepté par la quasi-totalité des collectivités, est reconduit depuis 2019. Pour 2022, Bordeaux Métropole s'est déjà engagée à verser une participation volontaire de 3,5 millions d'euros en section de fonctionnement.

Pour la CdC du Bazadais, le montant de la participation volontaire a été actualisé en prenant en compte l'évolution de la population DGF 2021 et s'élève à 18 191,66 € pour l'année 2022.

Compte tenu du fait que la subvention sollicitée inclut la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics, ainsi que la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement, Madame la Présidente de la Communauté de communes a proposé au Conseil communautaire, lors de sa séance du 5 avril 2022, que les communes du territoire renouvellent leur contribution au financement de cette participation volontaire sur la base d'un reversement à la CdC d'1 euro par habitant (population DGF 2021).

Par délibération n° DE_05042022_12 en date du 5 avril 2022, le Conseil communautaire a validé à l'unanimité le principe d'une contribution des communes au financement de cette participation volontaire sur la base d'1 euro par habitant (population DGF 2021).

Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal délibère et

- ⇒ **VALIDE à l'unanimité** le principe d'une contribution des communes du territoire communautaire au financement de la participation volontaire de la Communauté de communes du Bazadais aux charges de fonctionnement du SDIS, sur la base d'1 euro par habitant (population DGF 2021).

Délibération concernant la Restitution de la base nautique à la commune de Bernos-Beaulac et modification des statuts de la CDC du Bazadais

Madame le Maire explique que dans le cadre de ses compétences supplémentaires et plus précisément au titre de « *la valorisation, l'aménagement et la gestion des sites naturels et touristiques* », la Communauté de communes du Bazadais gère la base nautique de Bernos-Beaulac.

Cette base nautique a fait l'objet d'un transfert de compétence à la création de l'ex Communauté de communes du Bazadais.

Depuis plusieurs années, la multiplication des acteurs intervenants sur le site (Commune, Communauté de Communes, Département de la Gironde, Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron, associations communales) a rendu la gestion et l'entretien global du site difficile, avec un manque de lisibilité sur le rôle et le champ d'action de chacun, générant des conflits d'usage.

Une réflexion a alors été engagée par la Commune de Bernos-Beaulac sur une reprise de la gestion du site.

Par délibération n° 081-2022-10-02 en date du 10 février 2022, le Conseil Municipal de Bernos-Beaulac s'est prononcé en faveur d'une reprise du site et donc d'un transfert de la compétence de la Communauté de communes du Bazadais à la Commune de Bernos-Beaulac.

Par délibération n° DE_250520002_02 en date du 25 mai 2022, le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le principe de restitution de la base nautique à la Commune de Bernos-Beaulac et la modification des statuts associée à cette restitution de compétence.

Le maire a joint Le projet de modification statutaire est joint en pages suivantes avec la suppression de la base nautique de Bernos-Beaulac du **paragraphe 3 des Compétences supplémentaires** portant sur « *La valorisation, l'aménagement et la gestion des sites naturels et touristiques* ».

Selon les dispositions de l'article 5211-20 du CGCT, la modification des statuts doit être soumise à l'avis des conseils municipaux des communes membres, qui disposent d'un délai maximum de trois mois, à compter de la notification de la délibération de la CdC, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes est réputée favorable.

Il est de plus précisé que la Commission locale d'Evaluation des charges transférées devra se réunir pour évaluer le coût de restitution de la compétence à la Commune de Bernos-Beaulac.

Madame le Maire soumet donc au vote le projet de statuts ainsi modifiés.

Le Conseil municipal délibère et

- ⇒ **APPROUVER à l'unanimité** la modification des statuts de la Communauté de communes du Bazadais joints à la présente délibération.

AMENAGEMENT DE BOURG

Le Maire présente au conseil un tableau de chiffrage des différentes étapes qui est encore un programme et non un devis, sachant que les chiffres du cabinet de la paysagiste ne sont pas actualisés. Elle informe que le mardi 04 /10/22 elle a RDV avec Mr DOUENCE concernant l'éclairage public.

Il faudra aussi prévoir de choisir un maître d'ouvrage et faire un phasage pour les travaux, ce qui permettra de faire les différentes demandes de subventions.

TRAVAUX REALISES ET A VENIR

Madame le maire énumère les travaux réalisés pour l'année en cours ainsi que ceux qui devrait être faits d'ici la fin d'année.

La poste :

- Murs extérieurs.....4725.86 € TTC
- Peintures extérieures..... 10107.06 € TTC
- Menuiseries du bureau de poste.....4557.60 € TTC
- Menuiserie logement (porte).....1068.72 € TTC

Gare routière :

- Peintures..... 4156.80 TTC

Salle des fêtes :

- Local comité..... 6639.73 € TTC
- Extérieurs :
 - Id-verte.....16942.33 € TTC
 - Maçonnerie..... 4285.35 € TTC
 - Gouttières..... 511.88 € TTC
- Toilettes extérieure
 - Electricité..... 1722.00 € TTC
 - Maçonnerie.....3585.51 € TTC
 - Plomberie..... 2461.20 € TTC
- Installation bâches de protection pour tables..... 410.98 TTC
- Four :
 - Achat..... 2004.00 € TTC
 - Pose..... 426.00 € TTC

- **Ecole**

- Luminaires cantine..... 1400.46 € TTC
- Peintures portes des toilettes 86.05 € TTC
Ne concerne que la fourniture, la peinture a été
gentiment faite par Corine ROUSSEAU et sa maman.
- Achat lave linge 838.00 € TTC
- Pose lave linge 170.40 € TTC

- **Logements :**

Radiateurs logement Mr Jindra :1590.40 € HT

Cumulus logement Mme Sédeuilh changé en urgence (coût non communiqué)

Evacuation logement Mme Arnaudin
non facturé par l'entreprise ASM

- **Kubota : entretien annuel..... 1025.44 € TTC**

- **Camion de secours :**

- Révision +contrôle technique.....1484.04 € TTC
- Moto pompe..... 1140.00 € TTC
- Location moto pompe..... 336.00 € TTC
- Pneus avant 1743.72 € TTC

Mr BALUTEAU explique qu'il est nécessaire de garder le système de mise à disposition du camion de secours de la commune à la DFCI LERM ET MUSSET/ESCAUDES, pour éviter tous conflits d'intérêts entre les différents propriétaires forestiers au sein de la DFCI.

Mme Le Maire rappelle que ce véhicule est bien la propriété de la Commune et qu'une convention de mise à disposition existe avec l'ASA DFCI.

- **Cimetière :**

- Devis 4970 € HT..... 1789 € TTC (déjà payé)
- Devis reprises..... 11 550 € HT

Madame le maire présente au conseil les plans réalisés par le Cabinet EPOC ainsi que le registre informatisé.

Elle présente aussi le devis pour la reprise des tombes, et explique qu'elle va revoir avec le Cabinet les tombes concernées afin d'établir un devis se rapprochant un peu plus de la réalité.

- **Aménagements urbains à monter et mettre en place :**

- Table école déjà montée et installée, Banc+ 3 poubelles
- panneau d'affichage cimetière, Panneau affichage salle des fêtes.... 6210.00 € TTC
- Toboggan pour le stade 2066.38 € TTC

Mme ROUSSEAU informe que la clôture du pré de l'école est vieillissante et devient dangereuse, il est décidé de voir pour la remplacer avec l'aide du cantonnier.

Elle fait remarquer aussi que de nombreux trous sont à déplorer, Mr ESPUNY en charge de la voirie au Conseil explique que cela avait été signalé et demandé à la CDC lors du programme de voirie 2022.

Le maire informe les conseillers que tout le mobilier urbain commandé lors du FDAEC est arrivé et qu'il faudra prévoir de les installer.

Mme ROUSSEAU demande qu'un robinet à appuyer soit installé au stade afin d'éviter qu'il soit oublié ouvert... et qu'actuellement, l'eau est coupée au stade, le cantonnier va le réouvrir.

Mme le Maire explique qu'elle va rencontrer Mr FARBOS l'architecte qui a été retenu concernant la rénovation énergétique des logements des Cureaux.

LOGEMENT COMMUNAL DE LA ROUTE DU CAOULEY

Mr DUFIET Damien a informé la mairie par courrier qu'il souhaitait quitter le logement communal qu'il louait depuis 2018 situé route du Caouley, son préavis est au 19 décembre 2022,

Madame le Maire explique qu'elle va lui demander la possibilité de faire un tour du logement avant l'état des lieux officiel pour prévoir les travaux qu'il y aurait lieu de faire avant la relocation du logement, Plusieurs demandes sont déjà parvenues à la mairie.

ETAT DU PERSONNEL

- Le maire informe le conseil que la mairie a reçu un avis favorable du comité paritaire du centre de Gestion à la demande d'avancement de grade de Mme DELCUSE Laetitia, les documents vont être établis afin de finaliser cet avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe à partir du 01/01/2022 (effet rétroactif)
- Madame le maire signale également que lors des entretiens professionnels de fin d'année, la fin de carrière (prévue dans quelques années) sera évoquée avec Mme LAPORTE Marie Claude et M. GARBAY Patrick, en tenant bien sûr compte de leurs souhaits. Une réflexion devra être menée pour leurs futurs remplacements.

RENTREE DES CLASSES 2022/2023

- Le RPI compte 77 élèves à ce jour :
 - Giscos 19 élèves
 - St Michel 18 élèves
 - Lerm 40 élèves

21 élèves de Lerm en tout sur l'ensemble du RPI.

- Pour des raisons d'organisation la cantine de LERM est repassée à un service unique, et au vu du nombre d'élèves y déjeunant il n'y a plus de place pour laisser les manteaux dans la salle, Des portes manteaux vont de nouveaux être installés dans les deux entrées de la cantine.
- L'AG des P'tit loups (association des parents d'élèves) va se tenir le 07/10/22 à 19h, Madame le maire étant absente ce jour, demande à Mme ROUSSEAU de la représenter lors de cette réunion. Il sera certainement évoqué la réalisation de la Fête des écoles (kermesse) qui doit cette année se dérouler à LERM ET MUSSET.

- Le maire informe qu'elle assistera à la réunion des maires avec Madame l'inspectrice de Langon organisée à Mazères le jeudi 7 octobre 2022.

INCENDIES

Suite à ces incendies, il est demandé aux communes de se doter d'un plan de sauvegarde. Bien que n'étant pas obligatoire jusqu'alors, la commune avait déjà fait cette démarche. Il suffit de le remettre à jour.

En retour d'expérience des feux de cet été, M. BALUTEAU rappelle l'importance de la connaissance du terrain des conseillers techniques qui sont à même d'intervenir en toute neutralité et dans l'intérêt général.

Le maire explique que lors de l'organisation de la surveillance du feu il y a eu 40 volontaires, 15 se sont relayés pour aller sur le site durant 1 semaine, que l'organisation de ces rotations s'est relativement bien déroulée et que cela permettra d'en tirer des enseignements afin de nous perfectionner si de nouveaux sinistres se reproduisaient.

Mr BALUTEAU et Mr ESPUNY qui sont intervenus avec le camion de secours de la commune, racontent leur retour d'expérience. A noter que l'accueil au poste de Balzac avait été top qu'il avait été bien reçu.

Le maire informe qu'un correspondant incendie et secours doit être désigné au sein de chaque conseil municipal. Ce sera M. ESPUNY Stéphane qui sera noté par arrêté par Mme Le Maire,

14 JUILLET 2022

L'ensemble du conseil trouve que cette journée s'était très bien passée et que le repas a été bon.

Le Maire en bilan explique qu'en 2021 cette journée avait coûté 2531.14 € et qu'avec la dernière facture qui doit nous parvenir prochainement ce devrait être similaire.

FETE DE LERM ET MUSSET

Elle s'est bien déroulée, une très bonne fréquentation pour cette reprise après la COVID, et une bonne ambiance une fois de plus pour cette année 2022.

COMICE AGRICOLE 2022

Le maire tient à signaler l'investissement des associations de Lerm pour la réalisation de la décoration du Char qui représentait LERM et MUSSET lors du comice agricole à GRIGNOLS, cette année.

Mr DESTRUAUT Eric habitant de la commune a gagné le concours de bûcheronnage qui s'est déroulait sur plusieurs épreuves.

Mme DEJEAN Elisabeth et Mme ESPUNY Gisèle ont été récompensées pour le concours de pâtisserie avec la réalisation de miques et de tarte.

Le soir un banquet était offert aux salariés ou retraités de la MSA. La Commune de LERM a invité les bénévoles qui ont participé à la confection du char pour les remercier.

LGV

Le maire signale qu'une manifestation est prévue le 1^{er} octobre devant la sous-préfecture de Langon avec départ de la gare de LANGON. Mr BARBEDIENNE explique aux conseillers le déroulement de la journée.

Ils expliquent que lors de la dernière réunion contre la LGV il a été adressé une lettre à la Commission Européenne dénonçant toutes les problématiques qu'engendreraient la réalisation de cette LGV.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le maire informe d'un nouveau retard au niveau du PLUI, beaucoup de choses doivent être réétudiés et toujours pas de date pour l'arrêt de celui-ci.
- Téléthon 2022 : il se déroulera à Grignols avec l'ancien canton de Captieux/Grignols le 2 et 3 décembre 2022 avec notamment un défi des pompiers sur 24 heures et un rallye dans les communes participantes.
- Le cirque n'a finalement pas pu venir à Lerm.
- La transhumance s'est bien déroulée et passera à Lerm l'an prochain.
- Mr BARBEDIENNE revient sur les incendies en expliquant que les feux se déplacent moins rapidement dans les chênes (ou autres feuillus) que dans les pins et que les sylviculteurs devraient en tirer des enseignements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h00